L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 21 SEPTEMBRE 1881. 55me Année.

Durnet & Cie, Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post office at New Orleans, La as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI, 21 SEPTEMBRE 1881.

Biographie du Président Garfield.

Nous ajouterons aujourd'hui quelques détails biographiques à ce que nous avons dit hier du président Garfield. C'est le 19 novembre 1831, que James Abraham Garfield naquit à Orange, comté de Cuyahoga, Etat de l'Ohio. Il fut gradué en 1856 dans un collège du Massachusetts et nommé bientôt après à la présidence d'une institution littéraire, présidence qu'il occupa pendant plusieurs années. Il étudia ensuite le droit et se fit une place éminente au barreau. Il fut élu membre du sénat de l'Ohio en 1859, et en 1861, dans l'armée de l'Union comme colonel du 42me régiment de volontaires. En 1862, il fut promu au rang de brigadier-général, et devint en peu de temps chef d'état-major de l'armée du Cumberland. Un an après, il fut élevé au rang de major-général.

Comme on le voit, son avancement militaire avait été rapide, car il était dans sa destinée de se distinguer partout et les circonstances pervinrent l'appeler. Garfield, évidemment, était un homme de grande capacité. Rentrant dans la vie civile avant la fin de la guerre, il fut élu successivement membre de trois les congrès, depuis le trente-huitième jusqu'au quarante-sixième inclusivement. Son District était le dix-neuvième de l'Ohio, composé des comtés d'Ashtabula, Geauga, Lake, Portage et Trumbull. En 1880, la Législature de l'Ohio dut élire un sénateur des Etats-Unis pour remplir la vacance faite par l'expiration du terme du sénateur Thurman, aujourd'hui membre du congrès mondaine. Le général Garfield fut élu, et il était sénateur des Etats-Unis quand il fut nommé par la convention de Chicago le 7 juin 1880, candidat de son parti pour la présidence des Etats-Unis.

Il fut élu Président à une très faible majorité relative, ayant obtenu 4,442,950 voix contre Hancock qui en avait reçu 4,442,888, et c'est le 2 juillet que le Président Garfield, s'étant rendu à la gare du chemin de fer de Philadelphie et du Potomac pour prendre le train de Long Branch, fut assassiné par Charles J. Guiteau.

Garfield était, dans toute la force du mot, l'homme de ses œuvres. Ayant perdu son père de bonne heure, et sa mère ayant peu de ressources, il travailla tout d'abord dans un atelier de charpentier, tâchant par quelques occupations particulières de gagner assez d'argent pour se permettre d'aller à l'école dans ses moments de loisir, ce qui n'arrivait pas souvent. Il fut employé comme à conduire un bateau sur le canal de l'Ohio et de la Pensylvanie. Voulant entrer à l'Académie de Chester, il n'en trouva le moyen qu'en travaillant le soir et certains jours de la semaine aux gages des entrepreneurs de charpentes. Pendant l'été, il coupait du bois et l'argent qui lui en revenait était employé à couvrir ses frais de pension. Etudiant toujours avec assiduité, il acquit en peu de temps assez d'instruction pour être professeur lui-même et instruire les autres.

Comme militaire, il montra de l'activité et du courage et se distingua à Shiloh, à Corinth et dans le nord de l'Alabama. Il se trouva à la bataille de Chickamauga gagnée par le général confédéré Bracton Bragg, de la Louisiane.

Comme membre du Congrès, il fut immédiatement désigné pour faire partie du comité sur les affaires militaires, et s'y fit connaître d'une manière si favorable qu'il fut porté au comité le plus important, celui des voies et moyens, où il est resté pendant nombre d'années, ce qui ne l'empêchait pas de participer aux travaux d'autres comités, car son esprit était assez vif et son intelligence assez grande pour embrasser plusieurs matières à la fois. Il fut enfin membre de cette malheureuse création du Congrès, la Commission Electorale qui, par une escobarderie odieuse de droit, adjugea la majorité des voies populaires ainsi que la majorité des Etats à Hayes, quand ces deux majorités appartenaient légitimement à Tilden.

Nous avons dit que la majorité de Garfield sur Hancock n'avait été que très faible et relative seulement; cela est d'autant plus vrai que si nous mettons en ligne de compte les votes des green-backistes, des prohibitionistes, des Américains, et les votes isolés ou mal indiqués, nous trouvons contre Garfield une majorité populaire de 316,708 votes. Mais ces considérations rétrospectives ont peu de valeur quand le fait accompli est que Garfield fut élu par une majorité constitutionnelle des plus incontestées.

Cette élection fut pour lui d'autant plus honorable qu'il n'avait pas recherché la candidature présidentielle. Il y fut porté spontanément par la convention de Chicago, bien qu'il eut pour compétiteur le général Grant, dont l'influence avait pour tout d'abord n'avoir pas subi le moindre échec dans l'estime du peuple. Garfield contesta cette concurrence à la première épreuve, et réduisit à une impuissance marquée le prestige acquis sur les champs de bataille par l'homme qu'on appelait et qu'on appelle encore le sauveur de l'Union.

Comme capacité parlementaire, Garfield s'était fait une réputation très brillante, sans qu'il possédât un talent oratoire extraordinaire, mais bien parce qu'il ne parlait jamais que de choses qu'il avait étudiées sérieusement et qu'il connaissait à fond. Aussi, prudemment il toujours beaucoup d'effet, et la modération de son langage le faisait écouter avec attention, souvent avec respect, même par ses adversaires. Il savait aussi avec beaucoup d'art prendre la parole à propos, et membre de fait le parti républicain de la Chambre s'était tourné vers lui, d'un mouvement unanime, pour l'engager à se faire entendre dans les moments où la discussion devenait embarrassante pour le parti. Alors l'éloquence de Garfield brillait d'un vif éclat, et lui gagnait non seulement l'estime mais encore l'admiration de son parti. La nomination de la convention de Chicago put donc être regardée comme une récompense due à l'homme en faveur de qui elle était faite.

Quand à ce qui concerne la Louisiane, nous croyons qu'elle pourra perdre beaucoup à ce changement de personne dans la présidence des Etats-Unis. Garfield, comme homme de l'Ohio, était favorable à toutes les améliorations de la navigation du Mississippi. Il s'était expliqué souvent à ce sujet et il n'avait jamais hésité à soutenir les allocations demandées dans ce but. Nous ignorons entièrement l'opinion de son successeur sur ce point; tout ce que nous savons, c'est qu'il est un homme du Nord-Est, origine attaquée pour le Sud-Ouest des Etats-Unis.

Les ordres qu'il distribuera sont envoyés aux peuples à l'Abeille Bourse.

Notes sur le riz.—Les rizières sont-elles insalubres ?—Nous publierons, dans notre numéro de dimanche prochain, l'admirable étude qui a paru, sous ce titre, dans les derniers comptes-rendus de l'athénée louisianais," et dont le Dr Charles Turpin est l'auteur.

Biographie du nouveau Président.

Cette biographie ne sera pas si longue que celle qui précède, bien que Chester A. Arthur soit aussi un homme de mérite et de distinction. Il a eu des avantages et des facilités d'éducation qui avaient manqué à Garfield et il paraît en avoir profité dans une certaine mesure. Son père était un protestant irlandais qui avait acquis de la notoriété comme ministre d'une église baptiste.

M. Arthur est né le 5 octobre 1830 dans le Vermont, mais on ignore dans quelle partie de cet Etat. Il était par conséquent du même âge, à un an près, que M. Garfield, et sans atteindre à la même célébrité, il avait suivi à peu près les mêmes carrières, et sans avoir la même capacité, il est arrivé à la position que son prédécesseur a occupée si peu de temps. Il avait commencé par être professeur; il étudia ensuite le droit, et s'associa pour exercer la profession d'avocat avec Ematon D. Culver à New York.

Il paraît qu'il avait acquis une considération assez grande pour être admis comme conjecteur de M. Evarts dans le procès fait à la loi sur les esclaves fugitifs en Virginie. Il contribua donc à faire déclarer cette loi invalide. Il fit aussi la guerre, et servit quelque temps dans l'état-major du général Hunt, mais on ne dit pas qu'il ait fait davantage. Sa carrière politique a été de courte durée et de peu d'importance. Il fut, cependant, membre de la convention de Saratoga qui fonda le parti républicain à New-York, et comme politicien il fut nommé en 1871, par le président Grant, collecteur du port de New-York.

Il occupa cette place pendant sept ans, jusqu'au moment où il en fut révoqué par le Président Hayes qui lui reprochait d'avoir fait de la Douane une machine politique. Il regrit alors l'exercice de la profession d'avocat dont il n'a été détourné que par son élection à la vice-présidence des Etats-Unis. Ils avec son chef de liste, M. Arthur, par le fait de l'acidice criminelle de Guiteau, arrive aujourd'hui à la présidence de la république. Ainsi, comme nous le disons à la fin de notre article précédent, Arthur est un homme du Nord-Est dans la politique pourrait avoir, et trop naturellement, une tendance défavorable aux intérêts de la grande vallée.

Chemin de fer de St Louis, Chicago et Nlle-Orléans.—Le dernier excursion le dimanche par le grand chemin de Jackson sera lieu dimanche 16 du courant.

Deuil général à la Nlle-Orléans.

Il y a eu hier ici un ralentissement d'affaires bien marqué par suite de la triste nouvelle, donnée par tous les journaux du matin, de la mort du président Garfield, et sans délai quantité de maisons, dans tous les quartiers, ont été drapées de deuil. Et notons le bien, on ne se livrait pas à ces manifestations extérieures par un sentiment de vaine parade, mais par un sentiment profond et vrai de la perte que la nation venait de faire. Il n'y avait qu'une voix à cet égard. Depuis son élection Garfield s'était révélé comme un autre homme; il avait compris subitement les devoirs que sa nouvelle position lui commandait, et il écrivait et parlait de manière à faire croire qu'il ne reculerait pas dans sa mission.

C'est à cause de ces professions de foi, répétées par lui dans toutes les occasions, qu'on regrette, peut-être plus ici qu'ailleurs, la mort de cet homme que ses six mois de présidence avaient fait accepter par tous les partis. C'est, en outre, en s'entretenant h'ier, dans les rues où les citoyens s'abordaient tristement les uns les autres; c'était ce qu'on disait dans tous les lieux en établissements publics, et enfin dans toute la ville. Les pavillons avaient été placés à mi-mât et tous les établissements publics, civils, administratifs et judiciaires, avaient été fermés de bonne heure; les signes de chagrin et d'affliction se faisaient remarquer sur toutes les figures.

Les directeurs de la Bourse au coton s'étaient réunis à 10 heures du matin et avaient adopté le préambule et la résolution qui suivent :

Attendu que nous avons appris avec de pénibles regrets la mort du président James A. Garfield ; il est

Résolu que par respect pour sa mémoire, cette Bourse sera drapée de deuil et qu'avis soit donné que cette Bourse sera fermée le jour des funérailles.

Cette Bourse a été immédiatement tapissée de draperies noires et blanches. La direction ne s'est pas bornée à cela, elle a chargé un comité de rédiger des résolutions exprimant tous les regrets de la Bourse et toute l'affliction qu'elle éprouvait à la mort du président Garfield.

La Bourse aux produits en a fait autant et a résolu en outre que la Bourse serait fermée le jour des funérailles.

La même résolution a été passée par la Bourse aux actions et par la Chambre de commerce.

Au Conseil de ville, le maire ayant appelé l'attention sur la nouvelle annonçant la mort du Président, M. Walshe a demandé l'ajournement de la séance par respect pour la mémoire du défunt, ce qui a été adopté.

La douane, comme de juste, n'est pas restée en arrière de l'hôtel de ville qui avait été convenablement habillé de draperies de deuil, et le collecteur, l'officier naval, M. Marix et d'autres officiers, ont décidé que la douane serait mise en deuil à leurs propres frais, et ce n'est pas peu dire car cette douane est immense sur ces quatre côtés, et la draper solidement à moitié sera chose coûteuse et difficile. La direction des postes a suivi l'exemple donné par la douane, et son bureau a été en façade portaient le deuil aujourd'hui.

Inspiré par le même sentiment de respect envers le ministre de Garfield, les Furemen des compagnies de pompiers feront draper de deuil leurs engins à pompe et accompagneront à mi-mât le pavillon de leurs compagnies respectives. Ils feront sonner aussi la cloche d'alarme toutes les demi-heures, et prendront toutes les précautions qui pourront être jugées nécessaires pour retenir les chevaux de leurs compagnies.

Hier matin le gouverneur intérimaire McEnery a demandé, par voie télégraphique, un exemplaire d'Etat de lui faire savoir le jour où les funérailles du président Garfield auraient lieu, afin de pouvoir recommander au peuple de cet Etat, par une proclamation, la cessation des affaires et la participation aux cérémonies funèbres dans les temples et les églises.

Nous n'avons pas besoin de dire que la maison d'Etat portait aussi le deuil du président Garfield.

M. W. E. Murphy, avocat, vient de transporter son bureau dans la rue de la Bourse, No 77, entre la rue de Chartres et le Passage de la Bourse.

NOS ECOLES PUBLIQUES.

Nos écoles publiques, après des vacances trop prolongées, ont rouvert leurs cours. L'enseignement élémentaire est donné à des milliers d'enfants. Une classe spéciale, confiée à des professeurs expérimentés, est consacrée à l'enseignement supérieur. C'est là que se forment le plupart des professeurs attachés aux écoles primaires.

Assurément, le système est bon et nous ne pouvons que féliciter les directeurs de cela qu'ils apportent à accomplir la tâche gratuite qu'ils ont acceptée.

L'Etat et la ville s'imposent de lourds budgets pour maintenir le fonctionnement régulier de nos écoles, et malgré leur bon vouloir, il arrive souvent que la caisse est vide au bout du mois.

Le plupart des professeurs des deux sexes, sans autres ressources que les émoluments attachés à la place qu'ils occupent, sont contraints, pressés par les besoins de chaque jour, de vendre leurs mandats à vil prix. Il en résulte pour eux une perte d'un quart et souvent d'un tiers, tandis que peut être les autres employés de l'Etat et de la ville touchent régulièrement et intégralement le montant de leurs salaires.

Et cependant qui est plus digne de considération que ces intelligences d'élite, aux études constantes, à l'esprit cultivé, qui prodiguent aux élèves qui leur sont confiés les trésors de leur savoir, ordant ainsi une génération qui, à l'heure de son entrée dans la vie active, y portera les éléments constituant le citoyen utile et la mère de famille intelligemment dévouée à ses devoirs.

Ces considérations n'ont pas échappé aux gouvernements européens. Afin de donner à l'enseignement le rang qui lui est dû, s'ils exigent de la part des professeurs des connaissances variées et profondes, d'un autre côté, ils prodiguent à ces directeurs de la jeunesse argent et honneurs.

Pendant trop longtemps ceux qui se livrent à l'enseignement ont été considérés comme des êtres inexpables d'un travail productif. Leurs fonctions dans les familles touchaient à la domesticité. Dans les écoles mêmes, ils ne jouissaient que d'une considération médiocre. Avec les idées modernes qui se font jour à travers l'ombre épaisse de Pignerolles, le professeur s'élève. Ses fonctions le font l'égal des plus haut placés par l'intelligence et le savoir. Une ère nouvelle s'ouvre pour lui. Il est un des plus puissants facteurs du mouvement social qui s'opère un peu partout et qui s'accentue chaque jour davantage.

S'il éprouve quelque satisfaction c'est alors qu'il trouve des enfants intelligents, désireux d'apprendre, attentifs aux leçons. Le triomphe, aux examens, de ces élèves d'élite est aussi celui du professeur.

Il n'est pas, croyons-nous—et celui qui écrit ces lignes a quelque expérience en ces matières—il n'est pas de carrière plus difficile à parcourir avec succès, que celle de l'enseignement. On vieillit vite au milieu de ces explications incessantes, de cette attention soutenue qu'exige la professorat. Ce cercle mesuré et sans grandes dimensions dans lequel le maître et les élèves sont enfermés dans le cours de l'année scolaire abaisse le savoir du premier au niveau intellectuel des seconds. La science du professeur consiste surtout à se mettre à la portée de ceux qu'il enseigne.

Ainsi, le professorat exige des qualités multiples. Il ne suffit pas de savoir, il faut encore posséder l'art de transmettre ce que l'on sait, en donnant, en quelque sorte, ce savoir, selon la capacité étudiée et reconnue de chaque élève.

Dans un autre ordre d'idées, la morale doit avoir un rôle supérieur dans l'enseignement. L'élève n'est que trop disposé à imiter le maître dans ce que sa nature intellectuelle peut avoir de défectueux. Il ne convient plus de dire : faites ce que je vous dis, et non pas ce que je fais. L'exemple doit suivre le précepte. Le professeur, même dans les moments d'impatience que provoque la conduite coupable d'un élève, est obligé, par les exigences de sa profession, de rester digne, calme, toujours maître de lui.

Mais, nous qui, au début de cet article, n'avions d'autre intention que de glorifier le professorat et d'appeler l'attention sur la triste situation qui lui est faite dans nos écoles publiques, nous voilà loin de notre sujet.

Meubles à l'encan.—Jeudi prochain, MM. Hery & O'Connor vendront au No 100, de la rue Esplanade, des meubles de maison de choix.

Le capitaine Eads et son projet de chemin de fer pour les navires.

De retour d'un voyage en Europe, le capitaine Eads raconte qu'il a soumis son plan d'un chemin de fer pour le transport des navires à travers l'isthme de Tehuantepec à des ingénieurs anglais, qui l'ont approuvé. "Ces savants, dit le capitaine Eads, sont tous d'avis que mon plan est parfaitement praticable. Je partirai dans deux semaines pour le Mexique afin de reconnaître l'isthme et de faire moi-même le trond de la route.

"J'ai déjà visité les lieux, mais je n'ai jamais encore parcouru l'isthme d'un bord à l'autre. Nous attendons maintenant quelques garanties de la part du gouvernement des Etats-Unis. Ces garanties consistent dans la prise d'une certaine partie des actions en retour de certains privilèges. Je calcule qu'il me faudra un travail de quatre années pour mener à fin mon entreprise. Si je vis, le chemin de fer pour les navires sera construit, cela est certain."

L'assurance du capitaine Eads nous gagne. Les objections soulevées contre son gigantesque projet s'effacent devant l'approbation des ingénieurs anglais, et devant l'énergie avec laquelle le savant américain, saisez déjà de travaux merveilleux, s'attache à la réalisation de l'œuvre qu'il a conçue.

Il y a plus que de l'audace dans cette persistance du capitaine Eads. Son génie l'élève au dessus des conceptions ordinaires. Il consulte en lui des pensées qui dépassent le niveau commun. Le projet est sorti complet de sa vaste intelligence. La réflexion lui a démontré sa praticabilité, et dès lors l'ingénieur inspiré n'a plus hésité. Il a livré à la publicité le plan conçu par lui. Aux objections contre lesquelles il s'est tout d'abord heurté, a succédé l'unanime plus calme, plus réfléchi, et aujourd'hui la sanction des ingénieurs anglais le fait passer de l'état d'utopie, dans lequel il avait été tenu jusqu'ici, au rang des conceptions les plus ingénieuses, les plus grandioses et aussi les plus praticables.

L'Amérique reste le sol sur lequel se consolident les découvertes dont s'honore la science ; c'est ici que le génie humain tente, avec succès, les nouveaux les plus audacieux. Le capitaine Eads est la personnification la plus remarquable de cet esprit de *go ahead* aquel excellement ces compatriotes, mais soutenu dans ses audaces par un génie bien digne et une puissance de conception qui étonne d'abord, pour être admirée ensuite.

Les étrangers trouveront un véritable bonheur en prenant leurs repas à l'Abeille Bourse.

Pas de session extraordinaire.—M. McEnery, gouverneur *par intérim* de l'Etat de la Louisiane, interrogé sur les vues qu'il pouvait avoir relativement à la question d'une convention de la Législature en session extraordinaire, a répondu qu'il n'avait cette intention en aucune manière, n'en voyant pas la raison, mais qu'il ne pouvait répondre de ce qu'il ferait plus tard, si les circonstances changeaient et exigeaient une pareille mesure. Pour le moment, a-t-il ajouté, elle ne lui paraît pas opportune.

La question de l'immigration française en Louisiane.

MM. les Editeurs de l'*Abeille*,

Vous venez de soulever à nouveau une question souvent agitée et jamais résolue: celle de l'immigration française en Louisiane.

Pour activer le mouvement, on plaidé pour le faire renaître, car il n'existe plus depuis longtemps dans des proportions appréciables, vient avec fait appel au patriotisme de nos Sociétés.

Par la nature même de ses attributions, l'*Union Française* a pour devoir de répondre à votre appel. En effet, cette institution comprend dans son œuvre de secours un bureau de placement. Ce bureau, qui fonctionne depuis la création de la Société, a pourvue d'emplois bon nombre de Français nouveaux venus. La question n'est donc pour nous, administrateurs de l'*Union*, un caractère d'un intérêt tout particulier.

C'est avec raison que vous avez reçu en sous-œuvre un sujet d'une importance si évidente, non-seulement pour nos populations de langue française qui ont besoin de se recruter au dehors, sous peine d'amoindrissement graduel et d'affaissement final, mais pour l'Etat lui-même qui trouvera un précieux renfort dans les agriculteurs les plus habiles de l'Europe.

La discussion est ouverte. C'est à nous, public, sociétés, négociants ou planteurs, mais c'est principalement à ces derniers qu'incombe la tâche de trouver la solution du problème.

L'émigration française—comme toutes les émigrations, du reste—est de deux ordres: celle qui jouit d'un petit capital monnayé, mais qui ne fournit—il faut bien l'avouer—qu'un appoint insignifiant, imperceptible au mouvement; et celle qui n'a pour capital que des bras robustes, un cœur vaillant à l'ouvrage et la science de l'agriculture européenne portée à ses dernières limites.

Certes, c'est là une mine de fonds qui n'est point à dédaigner; mais outre qu'elle pour assurer ici à nos émigrants ruraux plus de bien-être qu'ils n'en possèdent dans leur foyer, il y a un problème à résoudre.

Tout le problème de l'émigration française est renfermé dans ce point d'interrogation.

Ici se place une réminiscence. A une autre époque—pas très éloignée—*l'Union* fit une Française de toutes les parties des Etats-Unis l'offre de leur transmettre (gratis, bien entendu) des renseignements sur les ressources et les conditions du travail en Louisiane. Cette offre, qu'accueillirent plusieurs journaux de langue française, valut à la Société un nombre assez considérable de lettres, dont quelques-unes lui vinrent de France. *L'Union* répondit par un exposé fidèle de la situation.... et j'ajoute avec regret que ces correspondance, en général, restèrent chez eux ou émigrèrent vers d'autres régions.

Une famille vint, cependant; mais disons-le tout de suite, elle vint parce qu'elle se trouvait en état d'hoqueter une petite plantation.

Conclusion obligée: les conditions du labeur salarié dans nos campagnes ne présentaient point à nos émigrants des séductions suffisantes pour les attirer parmi nous.

Depuis cette époque, il est vrai, les idées économiques des propriétaires du sol semble avoir subi certaines modifications. Aiguillonnés par le besoin d'un surcroît de population rurale, quelques esprits d'élite se sont livrés à des essais d'organisation et fait jaillir des combinaisons ingénieuses. On connaît, entre autre, celle de M. Théophile Harang. Elle est peut-être la plus savante et la plus pratique, elle est, à coup sûr, au point de vue du travailleur sans capital, la plus généreuse de toutes les combinaisons imaginées.

Mais on comprendra qu'en fait de systèmes non réalisés, nous devons décliner notre compétence—quelques bons, d'ailleurs, que ces systèmes nous paraissent—et nous borner simplement à constater et faire connaître à nos compatriotes les faits accomplis.

De tous les plans possibles, le seul rationnel, à nos yeux, et le seul efficace, sera celui qui donnera les résultats suivants :—assurer dès le début à l'immigrant un travail rémunérateur, avec la perspective d'échanger, dans un avenir prochain, la qualité de salarié contre le titre, plus envié, de petit propriétaire ;—ou bien encore, ce qui vaudrait mieux, le constituer, dès son arrivée, propriétaire à des conditions acceptables et à de faibles ressources et en même temps avantageuses pour le planteur.

En d'autres termes, obtenir à l'émigrant à bas prix et à long crédit, des terres arables qu'on ne peut cultiver soi-même, et l'aider dans ses premiers frais d'installation et d'exploitation, en s'entourant, bien entendu, de toutes les garanties de remboursement.

Simple question de bonne volonté..... et de capital.

Peut-être ce système a-t-il le défaut d'offrir quelques difficultés d'exécution ; peut-être même, dit-il mis en pratique, qu'il ne répondrait pas absolument à nos prévisions; dans tous les cas, il nous paraît être la seul susceptible de déterminer pour la Louisiane le courant d'immigration agricole, le plus désirable à obtenir et cependant la seule nécessaire à notre Etat.

Vous avez pensé, MM. les Editeurs, que le concours des sociétés pourrait pour d'un certain poids sur les décisions de nos émigrants. L'Union Française met volontiers ce service de la cause qui lui est chère d'influence. Mais sa sphère de compétition sera forcément limitée. Elle doit se réduire à ceci : Servir d'intermédiaire officieux et désintéressé entre l'émigrant français et le propriétaire louisianais; recueillir les offres d'emploi et de concessions de terres, et leur donner la plus large publicité possible ; fournir, en un mot, à titre gratuit, à tous les intéressés, des informations dont elle pourra contrôler l'authenticité.

Ce projet, l'aide des sociétés française ne saurait pour nous un secours précieux. Chacune d'elles pourrait nous donner ser en localité respective des renseignements dont l'origine garantirait la bonne foi. Nous serions heureux d'établir, dans ce but, avec les chefs de ces associations, des relations de bonne confraternité.

Telle serait, *grosso modo*, la part contributive de l'Union Française dans le mouvement projeté d'immigration.

Elle ne négligerait pas, d'ailleurs, de diffuser ses compétences qu'à bien des égards à votre appel. En effet, cette institution comprend dans son œuvre de secours un bureau de placement. Ce bureau, qui fonctionne depuis la création de la Société, a pourvue d'emplois bon nombre de Français nouveaux venus. La question n'est donc pour nous, administrateurs de l'*Union*, un caractère d'un intérêt tout particulier.

C'est avec raison que vous avez reçu en sous-œuvre un sujet d'une importance si évidente, non-seulement pour nos populations de langue française qui ont besoin de se recruter au dehors, sous peine d'amoindrissement graduel et d'affaissement final, mais pour l'Etat lui-même qui trouvera un précieux renfort dans les agriculteurs les plus habiles de l'Europe.

La discussion est ouverte. C'est à nous, public, sociétés, négociants ou planteurs, mais c'est principalement à ces derniers qu'incombe la tâche de trouver la solution du problème.

L'émigration française—comme toutes les émigrations, du reste—est de deux ordres: celle qui jouit d'un petit capital monnayé, mais qui ne fournit—il faut bien l'avouer—qu'un appoint insignifiant, imperceptible au mouvement; et celle qui n'a pour capital que des bras robustes, un cœur vaillant à l'ouvrage et la science de l'agriculture européenne portée à ses dernières limites.

Certes, c'est là une mine de fonds qui n'est point à dédaigner; mais outre qu'elle pour assurer ici à nos émigrants ruraux plus de bien-être qu'ils n'en possèdent dans leur foyer, il y a un problème à résoudre.

Tout le problème de l'émigration française est renfermé dans ce point d'interrogation.

Ici se place une réminiscence. A une autre époque—pas très éloignée—*l'Union* fit une Française de toutes les parties des Etats-Unis l'offre de leur transmettre (gratis, bien entendu) des renseignements sur les ressources et les conditions du travail en Louisiane. Cette offre, qu'accueillirent plusieurs journaux de langue française, valut à la Société un nombre assez considérable de lettres, dont quelques-unes lui vinrent de France. *L'Union* répondit par un exposé fidèle de la situation.... et j'ajoute avec regret que ces correspondance, en général, restèrent chez eux ou émigrèrent vers d'autres régions.

Une famille vint, cependant; mais disons-le tout de suite, elle vint parce qu'elle se trouvait en état d'hoqueter une petite plantation.

Conclusion obligée: les conditions du labeur salarié dans nos campagnes ne présentaient point à nos émigrants des séductions suffisantes pour les attirer parmi nous.

Depuis cette époque, il est vrai, les idées économiques des propriétaires du sol semble avoir subi certaines modifications. Aiguillonnés par le besoin d'un surcroît de population rurale, quelques esprits d'élite se sont livrés à des essais d'organisation et fait jaillir des combinaisons ingénieuses. On connaît, entre autre, celle de M. Théophile Harang. Elle est peut-être la plus savante et la plus pratique, elle est, à coup sûr, au point de vue du travailleur sans capital, la plus généreuse de toutes les combinaisons imaginées.

Mais on comprendra qu'en fait de systèmes non réalisés, nous devons décliner notre compétence—quelques bons, d'ailleurs, que ces systèmes nous paraissent—et nous borner simplement à constater et faire connaître à nos compatriotes les faits accomplis.

De tous les plans possibles, le seul rationnel, à nos yeux, et le seul efficace, sera celui qui donnera les résultats suivants :—assurer dès le début à l'immigrant un travail rémunérateur, avec la perspective d'échanger, dans un avenir prochain, la qualité de salarié contre le titre, plus envié, de petit propriétaire ;—ou bien encore, ce qui vaudrait mieux, le constituer, dès son arrivée, propriétaire à des conditions acceptables et à de faibles ressources et en même temps avantageuses pour le planteur.

En d'autres termes, obtenir à l'émigrant à bas prix et à long crédit, des terres arables qu'on ne peut cultiver soi-même, et l'aider dans ses premiers frais d'installation et d'exploitation, en s'entourant, bien entendu, de toutes les garanties de remboursement.

Simple question de bonne volonté..... et de capital.

Peut-être ce système a-t-il le défaut d'offrir quelques difficultés d'exécution ; peut-être même, dit-il mis en pratique, qu'il ne répondrait pas absolument à nos prévisions; dans tous les cas, il nous paraît être la seul susceptible de déterminer pour la Louisiane le courant d'immigration agricole, le plus désirable à obtenir et cependant la seule nécessaire à notre Etat.

Vous avez pensé, MM. les Editeurs, que le concours des sociétés pourrait pour d'un certain poids sur les décisions de nos émigrants. L'Union Française met volontiers ce service de la cause qui lui est chère d'influence. Mais sa sphère de compétition sera forcément limitée. Elle doit se réduire à ceci : Servir d'intermédiaire officieux et désintéressé entre l'émigrant français et le propriétaire louisianais; recueillir les offres d'emploi et de concessions de terres, et leur donner la plus large publicité possible ; fournir, en un mot, à titre gratuit, à tous les intéressés, des informations dont elle pourra contrôler l'authenticité.

Ce projet, l'aide des sociétés française ne saurait pour nous un secours précieux. Chacune d'elles pourrait nous donner ser en localité respective des renseignements dont l'origine garantirait la bonne foi. Nous serions heureux d'établir, dans ce but, avec les chefs de ces associations, des relations de bonne confraternité.

Telle serait, *grosso modo*, la part contributive de l'Union Française dans le mouvement projeté d'immigration.

Elle ne négligerait pas, d'ailleurs, de diffuser ses compétences qu'à bien des égards à votre appel. En effet, cette institution comprend dans son œuvre de secours un bureau de placement. Ce bureau, qui fonctionne depuis la création de la Société, a pourvue d'emplois bon nombre de Français nouveaux venus. La question n'est donc pour nous, administrateurs de l'*Union*, un caractère d'un intérêt tout particulier.

C'est avec raison que vous avez reçu en sous-œuvre un sujet d'une importance si évidente, non-seulement pour nos populations de langue française qui ont besoin de se recruter au dehors, sous peine d'amoindrissement graduel et d'affaissement final, mais pour l'Etat lui-même qui trouvera un précieux renfort dans les agriculteurs les plus habiles de l'Europe.

La discussion est ouverte. C'est à nous, public, sociétés, négociants ou planteurs, mais c'est principalement à ces derniers qu'incombe la tâche de trouver la solution du problème.

L'émigration française—comme toutes les émigrations, du reste—est de deux ordres: celle qui jouit d'un petit capital monnayé, mais qui ne fournit—il faut bien l'avouer—qu'un appoint insignifiant, imperceptible au mouvement; et celle qui n'a pour capital que des bras robustes, un cœur vaillant à l'ouvrage et la science de l'agriculture européenne portée à ses dernières limites.

Certes, c'est là une mine de fonds qui n'est point à dédaigner; mais outre qu'elle pour assurer ici à nos émigrants ruraux plus de bien-être qu'ils n'en possèdent dans leur foyer, il y a un problème à résoudre.

Tout le problème de l'émigration française est renfermé dans ce point d'interrogation.

Ici se place une réminiscence. A une autre époque—pas très éloignée—*l'Union* fit une Française de toutes les parties des Etats-Unis l'offre de leur transmettre (gratis, bien entendu) des renseignements sur les ressources et les conditions du travail en Louisiane. Cette offre, qu'accueillirent plusieurs journaux de langue française, valut à la Société un nombre assez considérable de lettres, dont quelques-unes lui vinrent de France. *L'Union* répondit par un exposé fidèle de la situation.... et j'ajoute avec regret que ces correspondance, en général, restèrent chez eux ou émigrèrent vers d'autres régions.

Une famille vint, cependant; mais disons-le tout de suite, elle vint parce qu'elle se trouvait en état d'hoqueter une petite plantation.

Conclusion obligée: les conditions du labeur salarié dans nos campagnes ne présentaient point à nos émigrants des séductions suffisantes pour les attirer parmi nous.

Depuis cette époque, il est vrai, les idées économiques des propriétaires du sol semble avoir subi certaines modifications. Aiguillonnés par le besoin d'un surcroît de population rurale, quelques esprits d'élite se sont livrés à des essais d'organisation et fait jaillir des combinaisons ingénieuses. On connaît, entre autre, celle de M. Théophile Harang. Elle est peut-être la plus savante et la plus pratique, elle est, à coup sûr, au point de vue du travailleur sans capital, la plus généreuse de toutes les combinaisons imaginées.

Mais on comprendra qu'en fait de systèmes non réalisés, nous devons décliner notre compétence—quelques bons, d'ailleurs, que ces systèmes nous paraissent—et nous borner simplement à constater et faire connaître à nos compatriotes les faits accomplis.

De tous les plans possibles, le seul rationnel, à nos yeux, et le seul efficace, sera celui qui donnera les résultats suivants :—assurer dès le début à l'immigrant un travail rémunérateur, avec la perspective d'échanger, dans un avenir prochain, la qualité de salarié contre le titre, plus envié, de petit propriétaire ;—ou bien encore, ce qui vaudrait mieux, le constituer, dès son arrivée, propriétaire à des conditions acceptables et à de faibles ressources et en même temps avantageuses pour le planteur.

En d'autres termes, obtenir à l'émigrant à bas prix et à long crédit, des terres arables qu'on ne peut cultiver soi-même, et l'aider dans ses premiers frais d'installation et d'exploitation, en s'entourant, bien entendu, de toutes les garanties de remboursement.

Qu'est-ce que t'as mon bong!

—Ce que j'ai appris de mon cordonnier, qui m'a fait des bottines trop étroites et ce qui me vaut pour cette prouesse!

—Mais tu es d'une ignorance terrible mon pauvre; fais comme moi, chausse toi à l'Etoile Rouge et tu n'auras pas mal de tribulations, car tu seras parfaitement à l'aise dans tes godillots.

Nouvelles Télégraphiques.

L'entrevue de Dantzig.

Le Herald a reçu de son correspondant de Saint-Pétersbourg le texte original de la circulaire que M. de Giers a envoyés de Dantzig au corps diplomatique russe et que nous reproduisons ici :

Vous aurez déjà appris l'arrivée de Sa Majesté l'empereur à Dantzig, où notre auguste maître est venu voir Sa Majesté l'empereur d'Allemagne, qui se trouve de passage dans cette ville. Les liens de proche parenté et d'amitié traditionnelle qui unissent les deux souverains suffisent à eux seuls pour expliquer le désir et défaire le caractère de cette entrevue. Je tiens toutefois à vous en informer de mon côté en ajoutant que l'accueil si cordial et si chaleureux que notre auguste maître a rencontré ici a entièrement répondu aux sentiments qui animent Sa Majesté et a témoigné une fois de plus de la stabilité des relations heureusement établies entre les deux pays dans leur intérêt réciproque comme dans celui de la paix générale.

Le gouvernement allemand a de son côté envoyé à ces agents à l'étranger une circulaire conçue en des termes presque identiques. Le correspondant du *Herald* mande en outre ce qui suit :

On a discuté à Dantzig l'idée de convoquer un congrès européen pour considérer les mesures à prendre pour enrayer le socialisme et le parti de la révolution. On a fait remarquer que le mouvement socialiste international avait à présent son quartier général à Paris et qu'il était nécessaire pour le réprimer d'avoir le concours de la France. L'Adhésion de l'Angleterre, d'après le prince de Bismark, n'était rien moins que certaine. Au sujet de la France, le chancelier allemand se serait exprimé ainsi : "M. Grévy est et désire être une simple "non-entité," et la seule personne qui prendrait de l'initiative dans la matière est M. Gambetta." La dames M. de Giers a fait observer que M. Gambetta avait déjà été accusé sur le sujet par un agent du général Ignatieff et avait déclaré que dans les circonstances actuelles il serait forcé de s'opposer au projet. Le prince de Bismark a répliqué : "Abandonnons la France à elle-même. Agissons sans elle. Avant longtemps elle sera obligée de se joindre à nous."

En souhaitant la bienvenue au czar à Mecklenbrucsser, l'empereur Guillaume a dit "qu'il comptait ne plus voir de guerre pendant les quelques jours qui lui restaient à vivre." Le prince de Bismark s'est exprimé dans le même sens.

Le czar a fait remarquer qu'il était dans les termes les plus amicaux avec l'empereur d'Autriche et qu'il espérait pouvoir avant longtemps réduire ses forces militaires. Grâce à l'entrevue on croit que les relations de la Russie et de l'Allemagne sont maintenant aussi amicales que du temps d'Alexandre II.

Campagne anti-socialiste.

Paris, 16 septembre.—La "République française" annonce que M. Somborow, ambassadeur de Russie à Berlin, va se rendre à Paris et de là à